



Réunion d'information à destination des propriétaires de plus d'un hectare du site Natura 2000 FR 911 2016 « Etang de Capestang »  
18 octobre 2013 – salle du peuple de Capestang



**Présents :** 48 personnes présentes dont :

AGULLO	Jean-François	Président du GICFPE* de l'Étang de Capestang
ANDRE	Claude	AAPPMA** de Capestang
AVAL	Gérard	SMDA
BALMEFREZOL	Edmond	Domaine de Selicate
BEDOUIN	Christian	Mairie de Capestang
BLASQUEZ	Antoine	
BROCHIERO	Fabien	DDTM 34
CABROL	Jean-Louis	
CABROL ROUANET	Luc	
DELAUDE	Bernard	Président de l'ASA*** de l'Étang de Capestang
DEMAISTRE	Nicolas	Sous-préfet de Béziers
DURAND	Jean-Sébastien	
EYCHARD	Jean-Pierre	
FERRARI	François	
FRANCES	André	Maire de Montels, Vice-président du COPIL
GELLY	Jean-Pierre	
GELLY	Fabrice	
GOMEZ	Robert	
GHAZZA	Jacques	Mairie de Capestang
GRANIER	Eric	Mairie de Capestang
GUENNOU	Yannick	SMDA
GUZOVITCH	Claude	Maire de Capestang, Président du COPIL
MARTY	Bernard	Fédération Départementale des Chasseurs de l'Hérault
MENARD	Jean	SCEA Domaine de l'Espistalet des Anges
MINGUEZ	Lionel	
OLIVE	Marie-Françoise	Domaine Olive
ORTIZ	Raymond	
PAGES	Jean	
PAOLI	Arlette	Mairie de Coursan
PECH	Claude	
PUJOL	Gérard	SCI Le Tadorne
RENARD	Fabrice	DDTM 34
RENAUD	Jean	
RODRIGUEZ	Didier	Garde de la SCI Marie Sara Immobilier
SALVA	Isabel	SCI Marie Sara Immobilier
VALERO	Jocelyne	Mairie de Coursan
VERGNES	Victor	Fédération de pêche
ZAYAS	Joseph	

\* Groupement d'Intérêt Cynégétique, Faunistique et de Protection de l'Environnement

\*\* Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques

\*\*\* Association Syndicale Autorisée

**Excusés :** DREAL LR, DDTM 11

### Ordre du jour

- Présentation de la démarche Natura 2000 et de la méthode de travail
- Présentation du calendrier envisagé
- Questions / réponses

**Rédacteur :** Yannick GUENNOU

**Relecture :** Gérard AVAL, Nicolas DEMAISTRE, André FRANCES, Claude GUZOVITCH, Fabrice RENARD, Fabien BROCHIERO

**Date du document :** 5 novembre 2013

## COMPTE-RENDU

### Introduction

Monsieur Claude GUZOVITCH, Président du Comité de pilotage (COFIL), remercie tous les propriétaires de s'être déplacés, il est justifié de se préoccuper de l'état de santé de l'étang. Monsieur André FRANCES, Vice-président du COFIL, complète en disant qu'il faudra néanmoins beaucoup de temps pour diminuer les pollutions présentes et répondre aux enjeux du site comme le botulisme en drainant les eaux. Il ajoute que le Programme d'Actions et de Préventions contre les Inondations (PAPI) est une approche complémentaire à Natura 2000.

Monsieur le Sous-préfet indique que 150 courriers ont été adressés aux propriétaires afin que l'information concernant la démarche Natura 2000 en cours soit reçue par un maximum de propriétaires et soit la plus transparente possible. Il souhaite l'adhésion de la majorité des propriétaires à la démarche et assure que leur participation ne sera pas imposée.

Monsieur Fabien BROCHIERO de la DDTM de l'Hérault témoigne de son expérience, la démarche Natura 2000 fonctionne sur de nombreux sites héraultais et permet la mise en œuvre d'actions concrètes une fois le document de gestion établi de façon concertée.

### Présentations de la DDTM et du SMDA

---

Les présentations sont jointes en annexe du présent compte-rendu.

Sommaire de la présentation de la DDTM :

- Périmètre et enjeux du site
- Rappel de la démarche Natura 2000
- Modalités d'accès aux propriétés privées
- Implication des acteurs locaux
- Mesures de gestion envisageables

Sommaire de la présentation du SMDA :

- Pourquoi ?
- Historique de la démarche
- Méthode et étapes à venir
- Calendrier prévisionnel
- Exemples de mise en œuvre concrète

### Synthèse des interventions

---

#### Périmètre et enjeux du site

Monsieur Victor VERGNES demande pourquoi les poissons ne sont pas cités dans les enjeux du site. Monsieur Fabien BROCHIERO lui répond que le site a été désigné exclusivement pour la préservation des oiseaux.

Monsieur Jean-François AGULLO rappelle que le GRIVE, association qui a réalisé les inventaires écologiques précédant la désignation du site, a été dissoute six mois avant la désignation du site. Monsieur Fabien BROCHIERO répond que la désignation du site Natura 2000 s'est faite sur une base de connaissances plus large que celle du GRIVE. Les inventaires Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux (ZICO), et les travaux du Muséum d'Histoire Naturelle de Toulouse ont notamment justifié la désignation du site. Les connaissances écologiques méritent néanmoins d'être actualisées, c'est donc en ce sens que des inventaires écologiques sont prévus lors de l'élaboration du Document d'Objectifs (DOCOB). Il rappelle que la procédure de désignation du site prévoyait, à l'époque comme pour les autres sites Natura 2000, que seules les collectivités locales et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) soient consultés, c'est ce qui a été réalisé. Toutefois, il reconnaît que cette concertation réglementaire aurait mérité d'être plus large si les services de l'État en avaient eu les moyens.

Monsieur Jean MENARD dit qu'il sait ce qu'il faut faire pour permettre l'écoulement des eaux lors des crues, il faut recalibrer l'Aude jusqu'à la mer. Monsieur Fabien BROCHIERO indique que ces questions s'inscrivent dans une logique et un territoire plus large que Natura 2000.

### **Rappel de la démarche Natura 2000**

Monsieur Jean-François AGULLO intervient en demandant pourquoi parler de préservation des espèces quand les niveaux d'eau dans l'étang montent à sept mètres en très peu de temps lors des grosses crues et détruisent tout. Monsieur Fabien BROCHIERO lui répond que cette problématique existe également dans d'autres sites Natura 2000 dans les départements de l'Hérault et de l'Aude mais également au-delà des limites administratives de notre région et qu'elle ne remet pas en question l'importance de préserver les espèces présentes.

Monsieur Jean-François AGULLO conteste la désignation du Président du COPIL et de la structure animatrice de la démarche, le SMDA. Monsieur le Sous-préfet intervient pour préciser que la double élection s'est faite sous son autorité conformément à la réglementation qui prévoit que le collège des collectivités locales et de leurs groupements désignent le Président du COPIL et la structure en leur sein.

### **Modalités d'accès aux propriétés privées**

Monsieur Jean MENARD et Madame Isabel SALVA demandent ce qui se passera si les propriétaires ne donnent pas leur accord pour laisser les ornithologues pénétrer chez eux lors de la réalisation du diagnostic écologique. Monsieur le Sous-préfet s'engage à ce que personne ne fasse d'inventaire sur les parcelles sans le consentement des propriétaires. La démarche proposée par le Président et le Vice-président du COPIL est la suivante : les propriétaires qui ne souhaitent pas que des ornithologues procèdent aux inventaires écologiques sur leurs parcelles le feront savoir au SMDA. Un arrêté préfectoral servira ensuite à formaliser les modalités d'intervention (personnes autorisées et période d'autorisation). Monsieur André FRANCES souligne que Monsieur le Sous-préfet s'est déplacé en personne ce soir pour prendre devant tous les propriétaires présents cet engagement.

Monsieur Antoine BLASQUEZ intervient par rapport aux battues administratives aux sangliers qui sont réalisées par les lieutenants de louveterie chez les propriétaires sans leur autorisation. Monsieur Fabien BROCHIERO explique qu'il faut faire la différence entre ces interventions et la démarche Natura 2000. En effet, contrairement à la démarche Natura 2000, la DDTM, par délégation du préfet, doit être très réactive pour ordonner la réalisation de battues et de tirs dans le cadre d'arrêtés préfectoraux de régulation administrative. En effet, la prise de l'arrêté préfectoral ordonnant ces interventions doit être effectuée dans les 48 heures après le constat de dégâts avérés aux cultures agricoles par le lieutenant de louveterie de la circonscription, le lieutenant de louveterie étant un agent bénévole de l'État chargé de la mise en œuvre des actions de régulation administrative. Les élus des communes concernées, la brigade de gendarmerie territorialement compétente ainsi que l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage sont informés de ces opérations mais le délai rend impossible de prévenir tous les propriétaires avant l'intervention.

### **Implication des acteurs locaux**

Madame Isabel SALVA déplore que le patrimoine de l'étang de Capestang ne soit pas préservé et que la zone humide disparaisse. Monsieur Fabien BROCHIERO répond que la logique d'opposition actuelle risque de conduire à ce que tout le monde soit perdant au final si celle-ci perdure.

Monsieur François FERRARI demande si des études sur l'impact des aménagements contre les inondations existent. Gérard AVAL propose de les lui communiquer et ajoute que le SMDA est favorable au partage des informations, ainsi tous les intéressés peuvent le contacter pour qu'il réponde à leurs questions.

Monsieur Jean RENAUD témoigne en tant que propriétaire en bord d'étang. En effet, en 15 ans, il constate que l'étang a reculé et qu'il est contraint de cultiver en blé d'anciennes zones humides. Il se questionne sur la durée de vie de cet espace naturel.

Monsieur Bernard DELAUDE pense qu'il y a une volonté politique de combler l'étang. Il déplore de devoir « voler » l'eau pour le maintenir en eau. Madame Yannick GUENNOU lui répond que la démarche Natura 2000 lui permettra de faire entendre sa voix, notamment lors des groupes de travail « gestion de l'eau ».

### Clôture des débats

---

Monsieur le Sous-préfet indique les étapes à venir concernant les inventaires écologiques :

- envoi aux propriétaires du compte-rendu de la présente réunion, des présentations projetées et du formulaire concernant l'accès aux parcelles (accord et refus),
- retour des formulaires d'accès aux parcelles privées au SMDA d'ici le 31 décembre 2013,
- sélection du prestataire chargé des inventaires écologiques sur la base des autorisations en janvier 2014,
- arrêté préfectoral encadrant les autorisations d'accès en février 2014,
- inventaires écologiques à compter de mars-avril 2014, en fonction des autorisations reçues.

Le Président du COPIL remercie les propriétaires présents de s'être déplacés à la réunion.